

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° I-692

présenté par

M. Sansu, M. Charroux, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho,  
M. Chassaing, M. Dolez et Mme Fraysse

**ARTICLE 14**

Supprimer l'alinéa 4.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent article, à son alinéa 4, prévoit la diminution de 61 millions d'euros du plafond des ressources affectées à l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), à 21 millions d'euros.

Le présent amendement entend supprimer cette disposition afin de préserver les ressources de l'ANAH.